

COMMUNE

ST MAURICE DE GOURDANS

DEPARTEMENT

AIN

Accusé de réception en 06/09/2023
001-210103784-20230918-230411_LPO-DE
Date de télétransmission : 18/09/2023
Date de réception préfecture : 18/09/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D.AG.23-04-11

Date convocation : 07.09.2023
Nombre de conseillers présents et
représentés : 23

Votants : 20
Délibération publiée le : 18/09/2023

OBJET : CONVENTION AVEC LA LPO POUR LA POSE D'UN NICOIR A CHOUETTE EFFRAIE DANS LE CLOCHER DE L'EGLISE DE POLLET

Le quatorze septembre deux mille vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Maurice de Gourdans, dûment convoqué en séance officielle le sept septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Fabrice VENET, Maire.

PRÉSENTS :

Fabrice VENET, Marie-Claude REGACHE, Jean-Claude RAPPY, Vanessa OLLIER, Jean-Michel MASSON, Myriam SAINT-GENIS, Thierry LONGCHAMP, Martine PAVAILLER, Michel MITANNE, Nathalie LLAMBRICH, Didier BAU ; Julien PERRIN ; Denise BOUVIER, Yves VENÇON, Jérôme ARRAMBOURG, Marc PUYPE, Estelle SEGURA ; Catherine BA.

ONT DONNÉ PROCURATION : Loïc CALARD (*procuration à N. LLAMBRICH*) ; David RICHARD (*procuration à F. VENET*)

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Sandrine CROST

ABSENTE : Delphine GISSIEN, Samuèle SALMON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Myriam SAINT-GENIS

OBJET : CONVENTION AVEC LA LPO POUR LA POSE D'UN NICOIR A CHOUETTE EFFRAIE DANS LE CLOCHER DE L'EGLISE DE POLLET

Rapporteur : Monsieur Longchamp

Dans le cadre de sa campagne « Ain Clocher, une Effraie », La Ligue de Protection des Oiseaux Ain participe à une action de préservation de la Chouette Effraie des Clochers en intervenant sur le périmètre de la Plaine de l'Ain avec l'installation de nichoirs spécifiques dans les infrastructures communales, principalement les églises.

D.AG.23-04-11

La « Dame Blanche » contribue à la lutte contre les pullulations naturelles. C'est aussi une excellente alliée face aux maladies que peuvent propager.

de recours, de manière
001-210103784-20230918-230411_LPO-DE
les recours ou juridiques
Date de réception préfecture : 18/09/2023

Dans le cadre de sa campagne « Ain Clocher, Une Effraie », la LPO Ain a proposé à la commune de Saint-Maurice-de-Gourdans la pose d'un nichoir dans le clocher de l'église de Pollet.

Il est demandé aux membres de l'Assemblée :

- ✧ De valider la convention présentée en annexe
- ✧ D'autoriser Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée, à signer ladite convention

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention en annexe
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée, à signer la convention et à la faire appliquer

Pour : 17 voix
Contre : 3 voix
Abstention : 0 voix

Le secrétaire de séance,
Myriam SAINT-GENIS



Pour extrait conforme
Le Maire
Fabrice VENET



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr